

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 12 janvier 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absents : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-01-884

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 décembre 2021®
- 4) Acceptation des déboursés de décembre 2021®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Facture Promotek ®
- 7) Renouvellement assurance de MMQ ®
- 8) Adoption des dépenses incompressibles®
- 9) Paiement cellulaire DG et responsable travaux publics®
- 10) Code d'éthique et déontologie des élus®
- 11) Demande FARR-MADA ®
- 12) Suivi du maire et des conseillers
- 13) Correspondance;
- 14) Varia;
- 15) Période de questions
- 16) Levée de l'assemblée®

2022-01-885

Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 décembre 2021

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 6 et du 20 décembre 2021 soient adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier.

2022-01-886

Acceptation des déboursés de décembre 2021

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursés de décembre 2021 soient adoptés tel que présenté.

2022-01-887

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 décembre 2021; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée

au montant de 11 584.56 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2022-01-888

Facture de Promotek

Considérant que la caméra de la rue Lévesque a été installée pour la surveillance du tonnage de la carrière;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement que la facture de Promotek soit payée par le fonds carrière sablière.

2022-01-889

Renouvellement de l'assurance MMQ

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité renouvelle ses assurances pour 2020, par la MMQ, auprès de FQM assurances. au prix 28 020.63 \$.

2022-01-890

Adoption des dépenses incompressibles

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la liste des dépenses incompressibles et en autorise le paiement selon les disponibilités budgétaires 2021

Code budgétaire

Nom du poste

Administration générale (conseil)

02 11 000 131	Rémunération de base des élus
02 11 000 133	Allocation de dépenses élus
02 11 000 200	Cotisations employeur
02 11 000 331	Frais cellulaire du Maire

Gestion financière et administration

02 13 000 141	Salaire régulier – Administration
02 13 000 200	Cotisations employeur
02 13 000 252	CSST
02 13 000 321	Frais de poste
02 13 000 331	cellulaire DG et inspecteur
02 13 000 335	Internet
02 13 000 413	Vérification comptabilité
0213000 496	Frais de banque

Greffé

02 14 000 141	Salaire régulier
02 14 000 200	Cotisations employeur
02 14 000 252	CSST
02 14 000 321	Frais de poste

Autres

02 19 000 141	Salaire-Concierge bureau
02 19 000 200	Cotisation employeur
02 19 000 252	CSST
02 19 000 422	Assurance-Incendie
02 19 000 681	Électricité

Police

02 21 000 441	Service-Sûreté du Québec
---------------	--------------------------

Sécurité Incendie

02 32 000 141	Salaire régulier
02 32 000 200	Cotisations employeur
02 32 000 252	CSST
02 22 000 331	Téléavertisseur
02 22 000 429	Assurance incendie-Bâtiment et équipements
02 22 000 425	Assurance véhicules
02 22 000 429	Autres-accidents pompiers
02 22 000 442	directeur incendie
02 22 000 965	Immatriculation véhicule
02 22 000 681	Électricité

Sécurité civile

02 23 000 141	Rémunération
02 23 000 200	Cotisation employeur
02 23 000 252	CSST
02 23 000 331	Téléavertisseur

Voirie municipale

02 32 000 141	Salaire
02 32 000 200	Cotisations employeurs
02 32 000 252	CSST
02 32 000 331	Téléavertisseur et cell
02 32 000 339	Système de télécommunication
02 32 000 422	Assurance incendie
02 32 000 425	Assurance véhicule moteur
02 32 000 455	Immatriculation
02 32 000 631	Essence et huile diesel
02 32 000 681	Électricité

Enlèvement de la neige

02 33 000 443	Contrat déneigement
---------------	---------------------

Éclairage des rues

02 34 000 681	Électricité
---------------	-------------

Transport collectif

02 37 000 448	TACIM
02 37 000 970	transport sans frontières

Réseaux de distribution de l'eau

02 41 310 141	Salaire régulier
02 41 310 200	Cotisations employeur
02 41 310 252	CSST
02 41 310 422	Assurance Incendie
02 41 310 681	Électricité pompe réservoir MD
02 41 320 141	Salaire régulier
02 41 320 200	Cotisations employeur
02 41 320 252	CSST
02 41 320 321	Frais de poste
02 41 320 681	Électricité-Pont

Cueillette et transport

02 45 110 639	Bacs verts
02 70 121 681	Électricité

Aménagement, urbanisme et zonage

02 61 000 141	Salaire régulier
02 61 000 200	Cotisations employeur
02 61 000 252	CSST
02 61 000 494	Cotisation COMBEQ

Tourisme

02 62 200 141	Salaire
---------------	---------

02 62 200 200 Cotisations employeur
02 62 200 252 CSST

Centre communautaire

02 70 121 141 Salaire régulier
02 70 121 200 Cotisations employeur
02 70 121 252 CSST
02 70 121 331 Téléphone
02 70 121 422 Assurance incendie
02 70 121 681 Électricité
02 70 122 422 Assurance Incendie
02 70 122 681 Électricité

Piscines, plages port de plaisance

02 70 140 515 Location bail accès Lac au Diable et Ancien
dépotoir

Activités de loisir

02 70 190 999 Animation jeunesse Haute-Gaspésie

Bibliothèque

02 70 230 335 Abonnement globetrotter
02 70 230 422 Assurance Incendie
02 70 230 519 Location de volume

Musée et centre d'exposition

02 70 251 422 Assurance incendie
02 92 100 840 Intérêts – règlement d'emprunt
02 99 010 891 Intérêts – Emprunt temporaire
03 21 000 100 Remboursement en capital –
03 21 000 110 Remboursement en capital –

Quote-part MRC haute Gaspésie

2022-01-891

Paiement cellulaire DG et responsable travaux publics

Considérant que le DG et le responsable des travaux publics mettent leur cellulaire à la disposition de la municipalité en tout temps;

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu unanimement que la municipalité rembourse 40 \$ au DG et 60 \$ au responsable des travaux publics et que cette dépense fasse partie des incompressibles de l'année,

2022-01-892

Code d'éthique et de déontologie des élus

La conseillère Sylvie Langlois donne avis de motion qu'à une séance ordinaire du Conseil, le règlement numéro 209 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine sera adopté;

Le projet de règlement est lu par le Maire Joël Côté.

2022-01-893

DÉPÔT FICHE PROJET MADA

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise à jour des politiques MADA, un montant de 5 000 \$ du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est disponible pour des investissements en lien avec la politique MADA en vigueur dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager à investir le montant de 5 000 \$ avant le 30 juin 2022 selon les conditions exigées;

CONSIDÉRANT QUE la *Fiche projet MADA* a été complétée de concert avec le comité de pilotage de MADA de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir ce financement, la municipalité doit déposer la *Fiche projet MADA* à la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marc DesRoches ET RÉSOLUT unanimement QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ procède au dépôt de la *Fiche projet MADA* à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Le Maire Joël Côté fait lecture des diverses correspondances

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2022-01-894

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 42.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général

